



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE du 16 avril 2016

### MEMBRES DE LA COMMISSION PRÉSENTS :

M Gilles BELLOIN	Représentant du maire
Mme Nathalie GUADAGNIN	Conseillère municipale
Mme Joëlle POTIER	Conseillère municipale
Mme Murielle VINCETTE	Conseillère municipale
M. Georges TAG	APF
Mme Nicole LE MANACH	Foyer L. FIEVET
M Philippe LABBE	Foyer L. FIEVET
M Bakary GASSAMA	Foyer L. FIEVET
M Etienne LEVASSEUR	Foyer L. FIEVET

### ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Mlle Ambre GACI

### ABSENTS EXCUSES

M Claude ROBERT	Maire
Mme Bernadette HUGELE	Conseillère municipale
M Abderamane Cissé	Conseiller municipal
M. Stéphane MONNIER	Foyer L. FIEVET

### COMPTE RENDU

#### Présentation des nouveaux membres de la commission

M. Georges TAG, Conseiller départemental de l'APF 95 qu'il représente en remplacement de Walter SALLENS.

Mme Murielle VINCETTE en remplacement de Mme Nathalie KOUMSKOFF démissionnaire du Conseil municipal

Mlle Ambre GACI, étudiante CESF 3ème année (conseillère sociale) qui réalise un mémoire sur l'inaccessibilité des lieux publics pour les personnes en situation de handicap moteur.

A effectué son stage au sein du foyer Louis Fievet en 2015.

#### Compte rendu de la réunion du 21/09/2015

Mme N. GUADAGNIN fait remarquer que Mme N. KOUMSKOFF n'était pas présente, par contre Mme M. VINCETTE assistait à cette réunion.

#### Ad'AP

Nous avons reçu un avis favorable de la sous commission d'Accessibilité du 28 janvier 2016

La liste des travaux à effectuer dans les 3 prochaines années est remise aux participants à la réunion (annexe).

Remarques : page 15 du document, dernier paragraphe la phrase n'est pas terminée, à compléter.

### **Groupe scolaire des Hauts Champs**

La négociation avec Nexity pour la construction des 184 logements a permis d'obtenir un Projet Urbain Partenariat (PUP) d'un montant total de 1 250 000€

Extension du groupe scolaire est estimée à 1 200 000€ avec une participation de 80% soit 960 000 €

Dans ce projet la mise en accessibilité de l'établissement est prise en compte (ascenseur, toilettes etc...) pour l'école et le restaurant scolaire.

La fin des travaux est prévue pour septembre 2017.

### **Demande de subvention pour le groupe scolaire du Trait d'Union**

Dans le cadre du fonds de soutien, de 1 milliard d'euros, à l'investissement local, la commune de Bouffémont a demandé une subvention de 80% pour les travaux d'accessibilité pour l'année 2016 qui s'élève à 39 010€ H.T. auxquels s'ajoute 11 900€ H.T. pour la mise aux normes PMR et la mise en sécurité de la cour élémentaire (coté restaurant scolaire) du Trait d'Union.

Le cout total des travaux est de 50 910 € H.T.

La subvention demandée est de 80% soit 40 728 €.

### **Questions diverses**

#### **Rue pasteur**

Le conseil départemental a modifié les trottoirs de la rue Pasteur.

Élargissement et prolongement (jusqu'au poney club) du trottoir coté ville au détriment du trottoir coté hôpital Jacques Arnaud.

Le trottoir coté ville n'est pas totalement utilisable par les PMR, rétrécissement et poteaux.

Voir avec le conseil départemental la possibilité d'aménager ce trottoir et de créer un cheminement PMR par marquage au sol le long de l'hôpital Jacques Arnaud

#### **Bateau pour passage piéton**

Il n'y a pas de bateau pour le passage piéton rue F. Mitterrand à l'angle de la rue des Laboureurs

#### **Débordement des végétaux**

De nombreux trottoirs ne sont pas praticables à cause de débordement de végétaux et de voiture en stationnement.

AD'AP

Ville de Bouffémont

Liste des travaux

de 2016 à 2018

## Sommaire

2016 (40 752 € TTC*).....	3
Groupe scolaire des Hauts Champs (7 860 € TTC*) .....	3
Ecole du Village (7 344 € TTC*).....	5
Groupe scolaire du Trait d'Union (8 772 € TTC*).....	6
Hôtel de ville (3 504 € TTC*).....	7
Espace Eiffel (2 112 € TTC*).....	8
ALSH élémentaire (4 272 € TTC*).....	9
Maison de la Petite Enfance (360 € TTC*).....	10
Ancienne crèche (3 600 € TTC*).....	10
Église (540 € TTC*).....	11
ALSH Maternel (240 € TTC*).....	11
Centre Culturel (1 728 € TTC*).....	12
2017 (45 240 € TTC*).....	13
Groupe scolaire des Hauts Champs (3 960 € TTC*) .....	13
Ecole du Village (2 520 € TTC*).....	13
Groupe scolaire du Trait d'Union (30 240 € TTC*) .....	14
Hôtel de ville (3 960 € TTC*).....	14
Espace Eiffel (4 560€ TTC*) .....	14
2018 (49 020 € TTC*).....	15
Groupe scolaire des Hauts Champs (8 400 € TTC*) .....	15
Ecole du Village (9 360 € TTC*).....	15
Groupe scolaire du Trait d'Union (2 508 € TTC*) .....	16
Hôtel de ville (2 412 € TTC*).....	17
Espace Eiffel (5 520 € TTC*).....	17
Cimetière (3 000 € TTC*).....	18
ALSH élémentaire (4 740 € TTC*).....	18
Ancienne crèche (2 880 € TTC*).....	19
Local 16/20 (8 160 € TTC*) .....	19
Centre Culturel (2 040 € TTC*).....	20

# 2016 (40 752 € TTC\*)

## Groupe scolaire des Hauts Champs (7 860 € TTC\*)

Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	(Primaire) Escalier d'accès au préau (Côté marche)
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)	
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	
Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	(Primaire) Porte d'accès au préau (côté rampe et marche)
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	
Créer une rampe avec une pente d'au plus 6% sur 10 m, d'au plus 8% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m.	(Primaire) Rampe d'accès au préau
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	(Primaire) Accès au préau
Créer une rampe avec une pente d'au plus 6% sur 10 m, d'au plus 8% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m.	(Primaire) Portail d'accès à la cour de récréation.
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	(Primaire) Escaliers d'accès a l'étage
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche - (Léger)	
Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	
Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	(Maternelle) Bureau direction



## Ecole du Village (7 344 € TTC\*)

Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	Extérieur
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès à l'école et escalier d'accès à l'étage
Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Porte d'entrée à l'école élémentaire
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Porte d'accès à l'école maternelle
Créer une rampe permanente. Le plan incliné présente une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m (ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m) avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. - (Lourd)	Entrée périscolaire
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	Dans tout l'établissement

## Groupe scolaire du Trait d'Union (8 772 € TTC\*)

Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	(Primaire)Cheminement entre le portail d'entrée et la porte d'accès à l'école
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	(maternelle) Cheminement entre le portail et l'entrée de l'école
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	Restaurant Scolaire Escaliers extérieurs donnant accès à la cantine
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)	Restaurant Scolaire Escalier intérieur sur le sur le cheminement entre l'école maternelle et la cantine
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	(Primaire)Cour de récréation
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	(Primaire)Escaliers d'accès à la cour de récréation
Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)	Restaurant Scolaire Escaliers extérieurs donnant accès à la cantine
Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	



## Hôtel de ville (3 504 € TTC\*)

Remplacer le revêtement des sols -ou- murs - ou plafonds - (Léger)	Entrée principale
Déplacer le dispositif d'accès à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et à une distance supérieure de 0,40 m d'un obstacle. Il doit être situé au droit d'un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m et d'un espace de manœuvre demi-tour, horizontal au dévers près de 3%, d'un diamètre d'au moins 1,50 m. - (Léger)	
Poser un marquage au sol avec pochoir représentant le symbole international de l'handicap repérant la place de stationnement adaptée - (Léger)	Stationnement à l'extérieur (fait en 2015)
Poser un panneau de signalisation et d'orientation - (Léger)	Extérieur
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier intérieur
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès au bâtiment
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier extérieur donnant accès à la salle des mariages
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Entrée salle des mariages
Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm - (Lourd)	
Remplacer le revêtement des sols -ou- murs - ou plafonds - (Léger)	

## Espace Eiffel (2 112 € TTC\*)

Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier extérieur
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Poser un panneau de signalisation et d'orientation - (Léger)	Cheminement extérieur
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	
Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Sanitaire adapté
Modifier la hauteur de la barre d'appui. Elle doit être à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m du sol. Elle comporte une partie horizontale pour le transfert et une partie oblique aidant au relevage. - (Léger)	
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	Circulations intérieures

## ALSH élémentaire (4 272 € TTC\*)

Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Cheminement pour accéder à l'aire de jeux
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Entrée principale
Remplacer ou modifier au moins un équipement pour le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. L'équipement nécessitant de voir, lire, entendre ou parler et les commandes sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 d'un obstacle. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage. - (Léger)	Cuisine
Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès au bureau de la direction
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès aux sanitaires
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	Circulations intérieures

## Maison de la Petite Enfance (360 € TTC\*)

Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Sanitaire adapté
Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)	
Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	Circulation intérieure jusqu'au bureau de la direction
Réfection du revêtement extérieur - (Léger)	
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Devant l'entrée principale

Fin des actions de mise en conformité, pour cet établissement.

## Ancienne crèche (3 600 € TTC\*)

Créer un cabinet d'aisances accessible - (Lourd)	Rez-de-chaussée
--	-----------------

## Église (540 € TTC\*)

Arrondir le ressaut (si sa hauteur inférieure ou égale 2 cm) ou créer une petite rampe avec une pente d'au plus 33 % sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	Entrée principale
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	À l'intérieur de l'église

Fin des actions de mise en conformité, pour cet établissement.

## ALSH Maternel (240 € TTC\*)

Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Sanitaire adapté
Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	
Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)	Circulation intérieure

Fin des actions de mise en conformité, pour cet établissement.

## Centre Culturel (1 728 € TTC\*)

Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du parc de stationnement - (Léger)	Parking extérieur
Poser un marquage au sol avec pochoir représentant le symbole international de l'handicap repérant la place de stationnement adaptée - (Léger)	
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	Depuis le parking extérieur jusqu'à l'entrée du bâtiment
Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants. - (Léger)	Entrée principale
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	
Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes - (Léger)	Sanitaire homme
Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)	Sanitaires
Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Sanitaire homme et femme
Remplacer ou modifier au moins un équipement pour le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. L'équipement nécessitant de voir, lire, entendre ou parler et les commandes sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 d'un obstacle. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage. - (Léger)	Vestiaires homme et femme

## 2017 (45 240 € TTC\*)

### Groupe scolaire des Hauts Champs (3 960 € TTC\*)

Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	(Primaire) Cour de récréation
Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	(Primaire) Porte infirmerie
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	Restaurant Scolaire Self cantine
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Restaurant Scolaire Cheminement depuis l'école maternelle
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	Restaurant Scolaire Entrée principale de la cantine
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	(Maternelle) Cour maternelle
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	(Primaire) Circulations intérieures

### Ecole du Village (2 520 € TTC\*)

Élargir le cheminement extérieur. Le cheminement extérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. - (Lourd)	Cheminement pour accéder à l'entrée de l'école maternelle
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	Porte d'accès à l'école maternelle
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	Circulation commune école maternelle

## Groupe scolaire du Trait d'Union (30 240 € TTC\*)

Installer un appareil élévateur vertical pour personne à mobilité réduite. L'appareil doit répondre aux exigences de l'article 7 de l'Arrêté du 08/12/14. - (Lourd)	(Primaire)Accès à la cour de récréation
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	(Primaire)Dans l'ensemble du bâtiment

## Hôtel de ville (3 960 € TTC\*)

Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	Accès à la salle des mariages depuis l'extérieur
Améliorer l'accès des aménagements, équipements ou mobilier du point d'accueil. L'accès doit être possible par un cheminement adapté d'une largeur d'au moins 1,20 m et un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m doit être présent au droit de l'aménagement, l'équipement ou le mobilier. - (Léger)	Accueil

## Espace Eiffel (4 560€ TTC\*)

Améliorer l'accès des aménagements, équipements ou mobilier du point d'accueil. L'accès doit être possible par un cheminement adapté d'une largeur d'au moins 1,20 m et un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m doit être présent au droit de l'aménagement, l'équipement ou le mobilier. - (Léger)	Accueil
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Entrée principale
Élargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. - (Lourd)	Couloir donnant accès au bureau de l'assistance social
Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	Différentes salles



## 2018 (49 020 € TTC\*)

### Groupe scolaire des Hauts Champs (8 400 € TTC\*)

Modifier ou poser un bloc- porte de passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m).	Restaurant Scolaire porte cantine
Élargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. - (Lourd)	Cheminement pour accéder au sanitaire de la cantine
Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	(Primaire) Bureau direction
Créer un cabinet d'aisances accessible dans chaque bloc sanitaires. (Lourd)	(Primaire) étage 1

### Ecole du Village (9 360 € TTC\*)

Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	Entrée périscolaire
Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de	Escalier extérieur

## Groupe scolaire du Trait d'Union (2 508 € TTC\*)

Remplacer la poignée ou la serrure de porte par des équipements facilement préhensibles (type béquille ou ailette) - (Léger)	(Primaire)Portail d'entrée
Déplacer le dispositif d'accès à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et à une distance supérieure de 0,40 m d'un obstacle. Il doit être situé au droit d'un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m et d'un espace de manœuvre demi-tour, horizontal au dévers près de 3%, d'un diamètre d'au moins 1,50 m. - (Léger)	(Primaire)Sonnette à l'entrée de l'école primaire
Déplacer le dispositif d'accès à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et à une distance supérieure de 0,40 m d'un obstacle. Il doit être situé au droit d'un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m et d'un espace de manœuvre demi-tour, horizontal au dévers près de 3%, d'un diamètre d'au moins 1,50 m. - (Léger)	(maternelle)Entrée principale
Modifier l'implantation de la porte ou du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre de porte (ouverture de la porte en tirant: 2,20 x 1,20 m, ouverture en poussant: 1,70 x 1,20 m) et une largeur de circulation d'une largeur d'au moins 1,20 m. La règle $L1+L2 \geq 2$ m doit être vérifiée afin de permettre à une personne en fauteuil roulant d'entrer ou de sortir du local depuis la circulation. - (Lourd)	(Primaire)Porte d'accès au périscolaire
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	(Primaire)Cour de récréation
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche - (Léger)	(Primaire)Escalier d'accès à la cour de récréation
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	Restaurant Scolaire Self
Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	(Primaire)Escaliers d'accès à la cour de récréation

## Hôtel de ville (2 412 € TTC\*)

Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille) - (Léger)	Entrée principale
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	Depuis la place adaptée jusqu'à l'entrée principale du bâtiment
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Escalier d'accès au bâtiment
Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	Escalier extérieur donnant accès à la salle des mariages
Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	Accès à la salle des mariages

## Espace Eiffel (5 520 € TTC\*)

Élargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. - (Lourd)	Circulation horizontale
Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	Accès extérieur à la salle polyvalente
Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	Bureau assistance social

## Cimetière (3 000 € TTC\*)

<p>Créer une place de stationnement adaptée à proximité de l'entrée accessible du bâtiment et reliée à celle-ci par un cheminement accessible d'une largeur de 1,20 m. La place adaptée, horizontale au dévers près de 3%, a une longueur de 5 m, une largeur d'au moins 3,30 m et une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol sur la voie de circulation (uniquement cas des places en épi ou en bataille). La place est repérée par un marquage au sol et par un panneau de signalisation vertical - (Lourd)</p>	<p>Cimetière / RDC / A l'entrée de l'établissement</p>
--	--

## ALSH élémentaire (4 740 € TTC\*)

<p>Créer un cheminement extérieur praticable et accessible d'une largeur d'au moins 1,20 m, horizontal au dévers près de 3% - (Lourd)</p>	<p>Cheminement jusqu'à la porte d'entrée de la salle polyvalente</p>
<p>Modifier la configuration du cabinet afin de créer un espace d'usage de 1,30 x 0,80 m latéralement à la cuvette, hors débattement de la porte et obstacles - (Lourd)</p>	<p>Sanitaire adapté</p>
<p>Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)</p>	
<p>Réfection du revêtement extérieur - (Léger)</p>	<p>Porte d'accès à la salle polyvalente depuis l'extérieur</p>

## Ancienne crèche (2 880 € TTC\*)

Réfection du revêtement extérieur - (Lourd)	Cheminement extérieur
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Entrée principale
Déplacer le dispositif d'accès à une distance de 0,40 m de l'obstacle ou de l'angle - (Léger)	Sonnette

## Local 16/20 (8 160 € TTC\*)

Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Cheminement extérieur
Poser une bande d'éveil à la vigilance tactile et contrastée conforme à l'annexe 7 ou à la norme NF P 98-351 - (Léger)	
Améliorer la signalisation de l'entrée principale par des éléments architecturaux ou par un traitement utilisant des matériaux différents ou visuellement contrastés - (Léger)	Entrée principale
Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	
Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille) - (Léger)	Sanitaire intérieur
Créer un cabinet d'aisances accessible dans chaque bloc sanitaires. - (Lourd)	

## Centre Culturel (2 040 € TTC\*)

Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Sanitaire homme
Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Sanitaire femme
Améliorer l'accès des aménagements, équipements ou mobilier du point d'accueil. L'accès doit être possible par un cheminement adapté d'une largeur d'au moins 1,20 m et un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m doit être présent au droit de l'aménagement, l'équipement ou le mobilier. - (Léger)	Accueil